

MODALITÉS PRATIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES LECTEURS EXTÉRIEURS

Pour s'inscrire, emprunter et avoir accès aux ressources en ligne sur place, les lecteurs extérieurs doivent avoir obtenu l'accord du responsable de la bibliothèque ou de son adjoint.

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- formulaire d'inscription avec motivation de la demande,
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de trois mois.

L'inscription est payante. Il y a trois niveaux d'inscription différents pour les lecteurs extérieurs.

Niveau 1	Lecteurs extérieurs 3 mois	15 euros
Niveau 2	Étudiants et personnels des universités françaises 12 mois	30 euros
Niveau 3	Lecteurs extérieurs 12 mois	40 euros

Afin de bénéficier d'une inscription gratuite pour douze mois, les demandeurs d'emploi doivent présenter une attestation de Pôle emploi.

CONDITIONS DE PRÊT

Publics de Rennes 1 :

- **Licence – Master** : 20 documents pour 3 semaines
- **Doctorat, personnels** : 30 documents pour 5 semaines

Lecteurs extérieurs inscrits : 20 documents pour 3 semaines

Le retard peut entraîner une suspension de prêt égale au nombre de jours de retard.

ACCÈS AUX DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Les ouvrages patrimoniaux de Rennes 1 (livres ou revues antérieurs à 1920) sont conservés dans les magasins des bibliothèques et ne sont pas disponibles en accès direct.

Ils sont exclus du prêt.

Certains ouvrages, manuscrits ou revues anciens peuvent être incommunicables pour des raisons de conservation (documents trop abîmés, documents très rares et précieux).

La communication des documents patrimoniaux peut nécessiter un délai, lié à la préparation des ouvrages à communiquer.

Pour consulter un document patrimonial :

- Compléter et signer le formulaire de « demande de consultation sur place d'un document du fonds ancien ».
- Déposer la carte d'étudiant, de lecteur extérieur ou la carte d'identité, pendant le temps de la consultation.